



FR

CONSEIL DE DIRECTION
93^{ème} session
Rome, 7 - 10 mai 2014

UNIDROIT 2014
C.D. (93) 1
Original: anglais/français
février 2014

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption du projet d'ordre du jour annoté (C.D. (93) 1)
2. Nominations
 - a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (93) 1)
 - b) Membres du Conseil de Direction *ad honorem*
 - c) Membres du Comité Permanent
3. Rapports
 - a) Rapport annuel 2013 (C.D. (93) 2)
 - b) Rapport sur la Fondation de droit uniforme
4. Contrats du commerce international - Travaux éventuels futurs sur les contrats à long terme (C.D. (93) 3)
5. Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
 - a) Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial (C.D. (93) 4(a))
 - b) Préparation éventuelle d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur des matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (93) 4(b))
6. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux - Principes et règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (93) 5)
7. Droit privé et développement agricole - Préparation d'un Guide législatif pour l'agriculture sous contrat (C.D. (93) 6)
8. Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales (C.D. (93) 7)
9. Promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (93) 8)

10. Correspondants (C.D. (93) 9)
11. Bibliothèque et activités de recherche (C.D. (93) 10)
12. Ressources et politique d'information d'UNIDROIT (C.D. (93) 11)
13. Programme de travail pour la période triennale 2014 – 2016 (C.D. (93) 12)
14. Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2015 (C.D. (93) 13)
15. Date et lieu de la 94^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (93) 1)
16. Divers
17. Colloque international intitulé "*Les 20 ans des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international: expériences et perspectives*" (9 et 10 mai 2014)

ANNOTATIONS

Point No. 2 – Nominations

a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

1. Depuis 1977, le Conseil de Direction est appelé lors de chaque session annuelle à élire un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de l'Institut, sont en fonction jusqu'à la session suivante. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres du Conseil les plus anciens. Depuis 1994, le poste du deuxième Vice-Président a été pourvu selon un critère de rotation géographique.

b) Membres du Conseil de Direction *ad honorem*

2. Il est de tradition que les anciens membres du Conseil de Direction, lors de la tenue de la première session du Conseil après la fin de leur mandat, soient nommés membres du Conseil de Direction *ad honorem* en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à l'Institut.

3. Le Conseil de Direction est par conséquent invité à nommer les personnes suivantes membres *ad honorem*: Chief Michael Kaase Aondoakaa, M. Antonio Paulo Cachapuz de Medeiros, M. Sergio Carbone, M. Sergiu Deleanu, M. Michael B. Elmer, M. Ian Govey, M. Attila Harmathy, M. Ricardo Luis Lorenzetti, M. Mo John Shijian, M. Didier Operti Badan, Mme Kathryn Sabo, M. Biswanath Sen, M. Stanislaw Soltysinski, M. Itsuro Terada et M. Ioannis Voulgaris.

(c) Membres du Comité Permanent

4. Conformément à l'article 7(1) du Statut organique "se compose du Président et de cinq membres nommés par le Conseil de Direction parmi ses membres". Par ailleurs, conformément à l'article 7(2), les membres du Comité Permanent restent en fonction pendant cinq ans et sont rééligibles. Le Règlement de l'Institut confère différents pouvoirs au Comité Permanent et en particulier l'élaboration de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (article 1(2)), la garantie de la continuité du fonctionnement de l'Institut conformément aux directives données par le Conseil de Direction (article 17(1)), la nomination et la promotion de certaines catégories du personnel (articles 40, 41 et 42), ainsi que la prise de mesures disciplinaires à l'égard des membres du personnel (article 62).

5. Ni le Statut organique, ni le Règlement ne prévoit de critères pour la composition du Comité Permanent. Jusqu'en 2008, la pratique suivie par le Conseil de Direction était de nommer au Comité Permanent les cinq membres les plus anciens. Lors de sa 88^{ème} session (Rome, 20-23 avril 2009), le Conseil de Direction, prenant note du fait que les 2/3 de ses membres avaient été élus en 2003 et 2008, a décidé de s'éloigner de la pratique précédente et de nommer au Comité Permanent une majorité de membres élus lors de ces deux années. Il a ainsi reconduit dans ses fonctions le doyen du Conseil, M. Arthur Hartkamp, et nommé les nouveaux membres suivants du Comité Permanent: M. Hans-Georg Bollweg, M. Ian Govey, M. Jorge Sánchez Cordero et Mme Rachel Sandby Thomas.

Point No. 12 – Programme de travail pour la période triennale 2014 – 2016

6. Conformément à l'article 11(2) du Statut organique d'UNIDROIT, le Conseil de Direction établit le Programme de travail de l'Institut et fait une proposition à l'Assemblée Générale en vue de son approbation (article 5(3) du Statut organique). L'Assemblée Générale a adopté le Programme de travail pour la période triennale 2014-2016 lors de sa 72^{ème} session le 5 décembre 2013 (cf. UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 9, Annexe III).

7. Le Conseil de Direction, dans sa nouvelle composition, pourra souhaiter examiner et discuter le nouveau Programme de travail ainsi que les priorités allouées aux sujets.

Point No. 15 – Date et lieu de la 93^{ème} session du Conseil de Direction

8. Le Conseil de Direction pourrait envisager la tenue de sa 94^{ème} session du 6 au 8, du 20 au 22 ou du 27 au 29 mai 2015.